

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 8 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014**

**2014 DDCT 17** Subvention et avenant à convention avec la Cimade Service d'Oecuménique d'Entraide (13e) au titre de l'intégration, des droits de l'Homme, de l'égalité femme-hommes et de la Culture.

**Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de conclure une convention en vue d'attribuer à la Cimade Service d'Oecuménique d'Entraide une subvention et lui propose le versement de la subvention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission, M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>ème</sup> commission, et Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec la Cimade Service d'Oecuménique d'Entraide (13e).

Article 2 : Une subvention de 60.000 euros est attribuée à la Cimade Service d'Oecuménique d'Entraide pour ses quatre projets (7782 / 2014\_04155 / 2014\_04216 / 2014\_04156 / 2014\_04300).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée comme suit :

- 20 000 € au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.

- 15 000 € au chapitre 65, nature 6574, rubrique 02, ligne VF 15008 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.
- 15 000 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 02, sous fonction 2, ligne VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.
- 10 000 € sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 4 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture